

Audubon va poursuivre ses attaques contre Hydro-Québec

Maurice Girard
de la Presse Canadienne

WASHINGTON — Encouragé par l'accueil reçu au Québec par son étude d'impact sur la construction de barrages à la Baie James, le groupe écologiste new-yorkais Audubon poursuit sa campagne aux États-Unis afin d'empêcher la signature de nouveaux contrats d'électricité entre Hydro-Québec et les États américains.

Pour l'instant, Audubon concentre ses efforts sur un contrat potentiel de 7,6 milliards avec un groupe de 24 compagnies d'électricité du Vermont. Il porte sur 450 mégawatts d'énergie garantie, qui prolongerait et bonifierait les ventes actuelles, qui totalisent 250 mégawatts. Réparti sur une période de 30 ans, le contrat entrerait en vigueur en 1990 et se terminerait en l'an 2020.

La semaine prochaine, la Commission des services publics du Vermont prendra une décision sur l'opportunité de permettre aux représentants d'Audubon d'intervenir dans le débat. Puis, elle tiendra en septembre et octobre une série d'audiences techniques, auxquelles sont convoqués les parties intéressées : Hydro-Québec et le consortium des compagnies d'électricité. À partir du 12 février 1990, la commission recevra les intervenants extérieurs comme les Cris et Audubon.

Les opposants au projet de Hydro-Québec entendent profiter du courant écologique qui traverse de nos jours la société américaine pour contre-carrer le grand projet énergétique du premier ministre Robert Bourassa. Aux pluies acides, au smog et aux produits chimiques toxiques enfouis à proximité de zones d'habitation urbaine, les Cris et Audubon exploiteront le nouveau danger que représentent les champs magnétiques dégagés par les énormes pylônes qui pourraient causer des problèmes de santé, comme le démontrent plusieurs études effectuées récemment.

Par ailleurs, Audubon poursuivra dans les prochaines semaines la campagne médiatique amorcée à Montréal, le 25 juillet, par la publication du rapport « La Baie James du Canada menacée à long terme par son exploitation par l'homme ». Un autre lancement est préparé pour les prochains mois au Maine et à New York pour alerter la presse américaine aux dangers de la construction de barrages dans le Grand Nord québécois.

« Nous avons été agréablement surpris par la couverture que nous avons reçue des médias québécois. Nous en sommes très heureux, a déclaré le porte-parole d'Audubon, Mme Jannie Hansell. On pense avoir eu un impact en particulier sur Hydro-Québec, qui a porté à 130 le nombre de personnes affectées à l'étude environnementale, ce qui représente le double de ce qui avait été prévu au départ. Les pressions qu'on exerce semblent porter fruit », a-t-elle ajouté.

Pour Hydro-Québec, le nouveau contrat de vente avec le Vermont ne tient pas du pactole. « C'est loin d'être au-dessus de nos capacités », affirme M. Jacques-André Couture. Au passage, le porte-parole de la société d'État souligne la fragilité de l'argumentation des Cris du Québec, qui mènent aux États-Unis une véritable campagne d'opposition à la construction de nouveaux barrages. « Les contrats avec les Américains ne font que précéder de quatre ou cinq ans les travaux, qui seront effectués de toute façon », dit-il.

C'est au printemps 1990 qu'est attendue la décision de la commission des services publics du Vermont sur l'achat d'énergie du Québec.

50 victimes dans la mer de Norvège

COPENHAGUE, Reuter — Un avion de la compagnie de charter norvégienne Partnair transportant 50 passagers et cinq membres d'équipage s'est abîmé en mer hier au nord-ouest du Danemark et, d'après les gardes-côtes danois, l'existence de survivants semble très improbable. Les navires de sauvetage envoyés sur place avaient vendredi soir retrouvé 32 corps. Le fait que seul le nez de l'appareil ait été retrouvé intact ne laisse pratiquement aucun espoir quant à la survie éventuelle de passagers.

La moitié du personnel de l'avion, un Convair/Metropolitan CV-58, s'est abîmé dans les eaux du Skagerrak à une trentaine de kilomètres au nord de la ville de Hirtshals, l'extrémité septentrionale du Danemark, alors qu'il assurait la liaison Oslo-Hambourg.



Malgré les pertes d'ancienneté, les infirmières des lignes de piquetage semblent gonflées à bloc.

PHOTO JACQUES GRENIER

Diane, l'infirmière superstar

Ranée Rowan

« Hip, hip, hip, hurra pour Diane Lavallée ! » Diane nous représente divinement. « Elle est superbe, notre Diane... on va la suivre jusqu'au bout. » L'as-tu entendue au Point ? (jeudi soir) Elle a su exprimer clairement ce que l'on veut.

Ce ne sont là que quelques-uns des commentaires entendus hier sur les lignes de piquetage, où la détermination est plus vive que jamais. Les membres de la FIIQ, du moins chez celles et ceux qui, de plus en plus nombreux, font le piquet de grève, sont fiers de leur présidente. Elle est le véritable leader que les infirmières voulaient : « Diane, elle sait écouter et respecter ce que l'on a à dire », remarquent plusieurs.

À l'Hôtel-Dieu, Saint-Luc et Notre-Dame, le moral était excellent sur les lignes de piquetage, en dépit du fait que les grévistes ont commencé à perdre, depuis hier, une année d'ancienneté par jour de grève.

« Perdre mon ancienneté, ça ne m'énerve pas. On va la perdre toutes ensemble notre ancienneté et ça ne sera pas applicable... comment va-t-on choisir nos vacances, si tout le monde tombe à zéro? », commente Nicole, 57 ans, qui a 36 ans d'expérience dont 24 ans d'ancienneté à Saint-Luc, où le militantisme chez les infirmières est très élevé.

« Nous sommes deux, sinon trois fois plus nombreuses aujourd'hui que pendant les trois premiers jours de la grève », affirme Gylaine. « Mes 11 ans d'ancienneté, je les perdrai. J'en ai assez d'attendre », lance-

t-elle. Ce discours, il est celui des plus anciennes comme des plus jeunes. « Oui, ça me fait un peu peur de perdre mon ancienneté, mais ça fait trop longtemps que j'attends. Cela, on ne le dit pas assez », affirme Francine, qui travaille à temps plein, depuis plus de 18 ans, à l'Hôtel-Dieu.

Sur les lignes de piquetage, les infirmières se réjouissent qu'il n'y ait pas de « scabs » dans leurs rangs. Et à l'extérieur, les appuis continuent d'être nombreux.

Le Registre Ville-Marie, bureau de placement d'infirmières, a tenu à faire savoir publiquement hier que les infirmières membres de cette agence ne franchiront pas les lignes de piquetage.

« C'est une lutte individuelle que l'on mène ensemble, enchaîne Viviane, 14 ans d'ancienneté. On est déterminé à aller jusqu'au bout : c'est maintenant ou jamais. »

Sur une pancarte placée bien en évidence pour que les passants, nombreux rue Saint-Denis, puissent la voir, les infirmières de Saint-Luc expliquent : « Pourquoi elles sont en colère : 1972 : grève, injonction, empiètement ; 1976 : six semaines de grève plus décret ; 1979 : décret ; 1982 : décret plus baisse de 20 % de salaire ; 1985 : convention plus la loi 160 ; 1989 : grève plus injonction, plus perte d'ancienneté. »

« M. Johnson, assez, c'est assez... Négocie puis c'est réglé », scandent-elles en chantant. De nombreux automobilistes manifestent leur appui en jouant du klaxon. Et elles, de reprendre en chœur : « Ce n'est qu'un début, continuons le combat. »

Nicole fait de la grève des infirmières un problème de femmes. « Québec veut qu'on obéisse, qu'on soit docile. On ne veut plus de ces mâles machos qui nous imposent leur volonté », dit-elle. « Si on était des policiers ou des travailleurs de la construction, ça fait longtemps qu'on l'aurait eue, notre augmentation », estime-t-elle.

« On travaille tous les jours, non seulement avec notre tête et nos

deux mains, mais aussi et surtout avec tout notre cœur. Les femmes ont un grand sens des responsabilités. Nous sommes des filles pleines de bon sens et de courage. Cela, on ne le dit pas assez », affirme Francine, qui travaille à temps plein, depuis plus de 18 ans, à l'Hôtel-Dieu.

Sur les lignes de piquetage, les infirmières se réjouissent qu'il n'y ait pas de « scabs » dans leurs rangs. Et à l'extérieur, les appuis continuent d'être nombreux.

Le Registre Ville-Marie, bureau de placement d'infirmières, a tenu à faire savoir publiquement hier que les infirmières membres de cette agence ne franchiront pas les lignes de piquetage.

Des membres de la CEQ disent non à la grève

Jean-Pierre Proulx

VINGT-TROIS des 47 syndicats membres de la Fédération des enseignants des commissions scolaires, affiliés à la CEQ, ont dit non à la grève de cinq jours qui doit normalement se déclencher jeudi prochain.

Ainsi, le vote pris mercredi soir à l'Assemblée des professeurs de Montréal s'est avéré une fois de plus un bon prédicteur de la tendance au sein des enseignants membres de la CEQ : 55 % des membres de l'assemblée ont rejeté la grève de cinq jours.

Dans l'ensemble des syndicats de la CEQ, a précisé hier la présidente de la CEQ, Mme Lorraine Pagé, la majorité de syndicats ont accordé à leurs dirigeants le mandat de déclencher la grève.

Mme Pagé n'a donné toutefois aucune précision pour qualifier cette majorité, tant quant au nombre de syndicats favorable à la grève qu'aux effectifs qu'ils représentent dans l'ensemble.

Étant donné le résultat majoritaire des votes chez les autres composantes de la centrale (employés de soutien, professionnels, techniciens, infirmières, etc.), la Fédération des enseignants des commissions scolaires se met donc en quête dès le début de la semaine, a annoncé son président, de « vote de ralliement ».

La rencontre « intersectorielle » que tenait hier soir la CEQ, a permis par ailleurs d'apprendre que celle-ci a reformulé avec la CSN une nouvelle proposition harmonisée sur les salaires et les fonds de retraite. À partir de maintenant, a déclaré sa présidente, Mme Lorraine Pagé, c'est à une table de négociation commune CEQ-CSN que nous négocierons ces deux sujets avec le gouvernement. Cette table négociera donc pour plus de 250,000 employés du secteur public, soit plus des trois quarts des salariés de l'État.

Les propriétaires de sites d'enfouissement conservent la liberté d'accepter des déchets de partout au Québec

Louis-Gilles Francoeur

LES PROPRIÉTAIRES privés de sites d'enfouissement pourront continuer d'accepter les déchets provenant de partout au Québec, a annoncé hier le ministre de l'Environnement, Mme Lise Bacon.

Cette pierre angulaire de la nouvelle politique sur les déchets domestiques consolide le libre-choix des propriétaires privés de sites d'enfouissement et donne le feu vert officiel aux importants projets de Waste Management à Saint-Etienne-Grès, près de Trois-Rivières, et au projet de méga-site d'enfouissement projeté à Saint-Nicéphore, sur la rive sud. Les deux projets sont devenus des thèmes électoraux bouillants dans chacune des deux régions.

La nouvelle politique québécoise sur les déchets domestiques a été annoncée hier en même temps que la politique sur les déchets biomédicaux. Cette politique rejette l'idée que les sites d'enfouissements constituent une sorte de richesse collective régionale et que leur nombre généralement limité justifie leur protection et leur usage parcimonieux. Le principe n'est retenu, en réalité, que dans le cas des sites publics.

La politique sur les déchets domestiques permettra, a expliqué Mme Bacon, aux propriétaires de sites — quels qu'ils soient — de refuser « s'ils le veulent » les déchets prove-

nant de l'extérieur de leur région (l'équivalent de la MRC). Plusieurs villes ou MRC vont accueillir avec satisfaction cette règle qui leur permettra de maintenir leurs coûts d'enfouissement à la baisse plus longtemps en refusant les déchets des autres régions. Mais les villes ou les MRC ne pourront imposer une telle parcimonie au secteur privé, qui pourra prendre tous les déchets qu'il voudra à condition qu'ils soient conformes aux normes d'enfouissement.

Les villes ou le gouvernement pourront, par contre, imposer au secteur privé l'obligation de conserver pendant 20 ans en fiducie une somme pour chaque tonne de déchets enfouis, qui servira à nettoyer l'environnement si les sites se mettent à exuder des produits toxiques ou posent des risques imprévus pour la santé publique.

En Estrie, a reconnu hier un fonctionnaire en marge de la conférence de presse, la liberté de choix reconnue au secteur privé pourrait permettre la reprise des importations américaines. Conscient du caractère explosif d'une telle situation, le ministre essaie de trouver un moyen qui permettrait aux villes d'interdire l'enfouissement sur leur territoire des déchets venant de l'extérieur du Québec. La difficulté, c'est de concilier une limite pour les déchets « étrangers » avec la liberté de choix accordé au secteur privé pour les déchets venant des autres régions.

Mme Bacon a dit par ailleurs qu'elle ne voyait pas la nécessité d'imposer une étude d'impacts environnementaux et une audience publique aux nouveaux sites d'enfouissements ou usines de recyclage qui vont apparaître un peu partout dans

la province. Le rapport Lacoste, remis à Mme Bacon à son arrivée au ministère, recommandait un tel élargissement des pouvoirs du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), conformément d'ailleurs aux promesses des Libéraux en 1985.

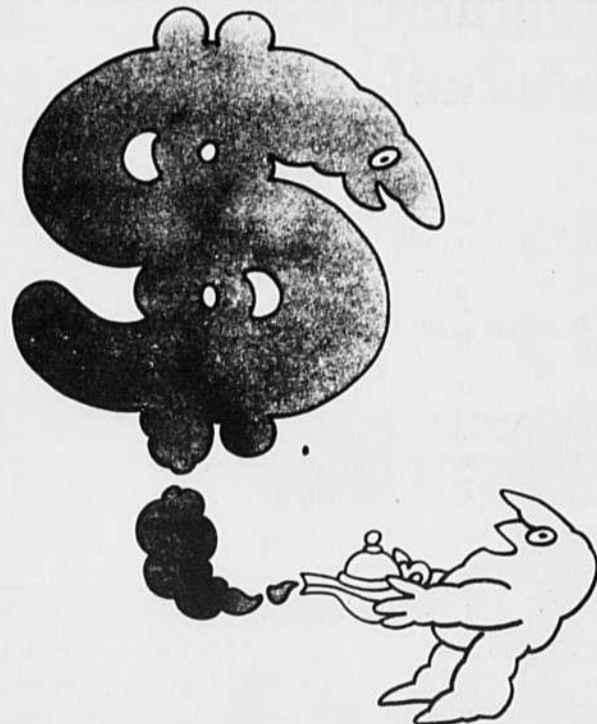
Le vent électoral qui souffle sur les dossiers environnementaux depuis quelques semaines a néanmoins amené le gouvernement à hausser sensiblement les objectifs de sa politique sur les déchets domestiques.

Le 7 avril dernier, le ministre annonçait au congrès des municipalités que son gouvernement allait réduire de 35 % la masse des déchets domestiques d'ici l'an 2000. Un objectif qui a été porté hier à 50 %, soit exactement le niveau visé par l'Ontario.

Québec pense atteindre cet objectif de 50 % en réduisant à la source le nombre de contenants de produits d'emballages inutiles, non-réutilisables ou non-recyclables, soit 20 % de la poubelle domestique. Une autre tranche de 10 % serait obtenue par le compostage des feuilles et arbres dans les villes. L'essentiel, soit 30 % proviendra du tri à la source ou de la récupération en usine spécialisée des matières recyclables.

La politique sur les déchets biomédicaux avait elle aussi un petit goût de réchauffé puisque LE DEVOIR en révélait les grandes lignes le 15 mai dernier. Québec entend toujours interdire pour avril 1991 l'enfouissement des matières infectieuses, anatomiques ou animales, dans les sites d'enfouissements destinés aux sacs verts. Dans six mois, sera aussi interdite la combustion de matières animales ou infectieuses dans les crématoriums.

LES TRÉSORS DU GRENIER
JOURNÉES D'EXPERTISE LES 23 ET 24 SEPTEMBRE 1989 DE 10H À 17H
AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL
1379 SHERBROOKE OUEST, MONTRÉAL, ORGANISÉES PAR LE COMITÉ BÉNÉVOLE DU MUSÉE EN COLLABORATION AVEC L'HÔTEL DES ENCANS DE MONTRÉAL



EXPERTISE: 10\$ PAR OBJET AU PROFIT DU COMITÉ BÉNÉVOLE. EXPERTS SPÉCIALISÉS DANS LES DOMAINES SUIVANTS: TABLEAUX CANADIENS • TABLEAUX EUROPÉENS • MEUBLES • ANTIQUITÉS • ESTAMPES • DESSINS • AQUARELLES • SCULPTURES • TAPISSERIES • TAPIS • ART AFRICAIN • OBJETS DE VERTU • ORFÈVRES • BRONZES • BIJOUX • ARMES • LIVRES • TIMBRES • PHOTOGRAPHIES • CÉRAMIQUES • CRISTALLERIE • PIÈCES DE MONNAIE • AUTOGRAPHES • SOUVENIRS HISTORIQUES • TISSUS ET ROBES ANCIENNES • PORCELAINES • JOUETS ET POUPÉES • RENSEIGNEMENTS: (514) 285-1641.

RAPPEL: VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
11, 12 et 13 septembre 1989
Le Décor du Japon des Shōgun
Lundi 11 septembre 1989 à 20h00 au Musée des Beaux-Arts de Montréal
Art Canadien Mardi le 12 septembre 1989 à 19h30
Art International, meubles, objets d'arts, bijoux, armes
Mercredi le 13 septembre 1989 à 19h30
Exposition: Samedi le 9 septembre 1989 de 12h à 17h - Dimanche le 10 septembre 1989 de 12h à 17h - Lundi le 11 septembre 1989 de 12h à 21h
HÔTEL DES ENCANS DE MONTRÉAL
4521 boul. St-Laurent, Montréal, H2T 1R2
Fax: (514) 282-0342 — Téléphone: (514) 849-2505

LE BESOIN EXISTE TOUJOURS
Ambulance St-Jean

Patrimoine
LE PLUS IMPORTANT CENTRE DE FORMATION EN CINÉMA, EN VIDÉO ET EN TÉLÉVISION
AUTOMNE 1989
FAIRE FACE AU PUBLIC ET AUX MÉDIAS: 23 et 24 sept.
Avec France Arbour, Maryse Baribeau et France Capistran
RECHERCHISTE TÉLÉVISION: 30 sept. et 14 oct.
Avec Judith Brosseau (Biondi et Cie, Station Soleil) et Pierre Devroède (Le Point, Consommateurs Plus)
SCÉNARISATION 1: 14 et 15 oct.
Avec Robert Gurik (Les années de rêve, Les tas de sièges)
ASSISTANCE À LA RÉALISATION TÉLÉVISION: 20-21-22 oct.
Avec Hélène Perras (Plexi-Mag, Jeux olympiques de Calgary)
TECHNIQUES D'ANIMATION PAR L'AUDIO-VISUEL: 27-28-29 oct.
Avec France Capistran
SCRIPTÉ: 27-28-29 oct.
Avec André Gaumont (Un zoo la nuit, Tes belle Jeanne)
PRISE DE SON EN DIRECT: 18 et 19 nov.
Avec Dominique Chartrand (Pouvoir intime, Vent de galère)
A VENIR
Doublage, direction de production vidéo, montage vidéo, direction photo 1, initiation à la vidéo...
(514) 288-1400
4398, BOUL. ST-LAURENT, SUITE 103
MONTRÉAL, QUÉ. H2W 1Z5

LE CONSEIL DE L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC LANCE UN APPEL PUBLIC DE CANDIDATURES

L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC est la plus haute distinction décernée au Québec. L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC est composé de personnes à qui le gouvernement a conféré le titre de Grand officier, d'Officier ou celui de Chevalier de l'Ordre.

Objectifs:
Témoigner de la fierté qu'inspirent au peuple du Québec les actions éminentes accomplies par ces personnes. Manifester du respect et de la fidélité à ceux et à celles qui ont marqué l'évolution du Québec ou qui ont permis son rayonnement dans l'un ou l'autre des secteurs de l'activité québécoise. Traduire les liens entre le passé et le présent du Québec.

Critères d'admissibilité:
Toute personne née ou résidant au Québec à l'exception des membres de l'Assemblée nationale. Les candidatures seront soumises au Conseil de l'Ordre chargé de faire ses recommandations au Premier ministre.

Mise en candidature:
Désirez-vous soumettre une candidature? Si oui, des formulaires d'inscription sont disponibles sur demande. Chaque candidature doit être parrainée par deux personnes et/ou une association et acheminée avant le 10 octobre 1989 avec la mention « candidature ».

Madame Denise Grenier
Directrice de l'Ordre
SECRETARIAT
DE L'ORDRE NATIONAL
DU QUÉBEC
Ministère du Conseil exécutif
875 est. Grande-Allée
Édifice "H" — Bureau #2.404
Québec, QC G1R 4Y8
Tél.: (418) 643-8895

Québec

Le PQ entend donner plus de force à la loi 101

Martin Pelchat

UNE LOI 101 rétablie, renforcée, et blindée pour mieux s'en tirer sur le front judiciaire : voilà qui succéderait, dans un Québec péquiste, à cette Loi 178 que Jacques Parizeau voue aux oubliettes.

Et dans le second volet de ses engagements en matière linguistique, rendus publics hier, le Parti québécois donnerait des dents au processus de francisation des entreprises : ■ en obligeant le gouvernement à tenir compte de la démarche de francisation d'une entreprise avant de la subventionner, de lui confier un contrat, ou de transiger avec elle, en allant peut-être jusqu'à en faire un critère dans le système de classement de points de Rosalie — « Money talks », dit Jacques Parizeau; ■ en étendant graduellement aux entreprises de 10 à 49 employés l'obligation d'obtenir un certificat de francisation, actuellement imposée à celles de 50 employés et plus; ■ en fixant une échéance de trois ans à la réalisation d'un programme de francisation.

L'Office de la langue française, à qui le Parti québécois veut confier de nouveaux pouvoirs juridiques pour assurer l'application des mesures de francisation, verrait son

budget augmenter de \$5 millions.

« Il est important d'envoyer un message clair : le Québec entend se développer en français », a lancé un Jacques Parizeau qui souhaite maintenant voir la campagne électorale faire une plus large place à ce débat. Aux anglophones, il répète avoir toujours été très clair à ce sujet.

Mais la francisation piétine, affirme M. Parizeau : 40 % des entreprises de 50 employés et plus n'avaient pas obtenu leur certificat de francisation en avril dernier, soit 11 ans après la mise en vigueur du programme. Et ces entreprises n'emploient que 42 % de la main-d'œuvre québécoise.

« Les entreprises, quand elles savent qu'elles doivent y arriver, elles le font, dit le chef péquiste. Là, on dit trois ans parce qu'on s'adresse à des gens qui depuis quelques années se disent que le gouvernement n'y tient pas. »

Au moment de rétablir la Loi 101 et ses exceptions, un gouvernement du Parti québécois invoquera la clause nonobstant chaque fois qu'il le pourra lorsqu'une décision d'ordre juridique aura été prise.

« On invoquera la clause nonobstant pour rétablir l'affichage français à l'intérieur et à l'extérieur, comme la Cour suprême nous en reconnaît le droit, dans les plus brefs

délais », dit-il.

Quant au renforcement de la Loi 101, il passe d'abord, selon le PQ, par la simplification des recours juridiques permettant aux travailleurs de faire valoir leur droit à gagner leur vie en français. De 1977 à 1989, 40 % des dossiers ouverts se sont soldés par un désistement, note M. Parizeau.

La Loi 101 se révèle « mal adaptée » à l'explosion formidable de l'informatique, continue-t-il. L'utilisation du français dans l'informatique deviendrait donc une composante du programme de francisation des entreprises.

La loi, que d'aucuns comparent à un gruyère depuis que les tribunaux l'ont esquinée, mérite de plus un « rehaussement de son statut juridique » aux yeux des stratèges péquistes, qui prévoient donc « l'introduction de clauses d'interprétation destinées à contrer l'interprétation restrictive des tribunaux ».

Le PQ promet de plus de faire obstacle à « l'ingérence du gouvernement fédéral dans le domaine linguistique » que constitue l'adoption de la loi C-72.

Jacques Parizeau ne remet pas en question le principe de la Loi 142, qui assure à toute personne d'expression anglaise le droit de recevoir des soins de santé dans sa langue, mais

s'explique mal qu'encore « 37 % des 89 organismes de santé reconnus comme anglophones ne disposent pas de plan d'accès à des services en français ».

« Cette situation de tolérance a assez duré », dit-il. Les hôpitaux reconnus comme anglophones seraient donc obligés de soumettre un plan d'accès à des services français « dans les plus brefs délais ». Et on modifierait la Loi 101 et la Loi sur la santé et les services sociaux de façon à ce que soit reconnu « le droit pour tous de recevoir des soins de santé en français ».

M. Parizeau avoue par ailleurs son opposition à ce que par décret, la Loi 142 ait « imposé l'obligation de fournir des services bilingues à un grand nombre d'institutions de santé ou de services sociaux où il n'y a à peu près pas de clientèle anglophone ».

« Se servir de la Loi 142 pour répandre ainsi l'obligation du bilinguisme et donc la nécessité du bilinguisme pour avoir un emploi me paraît extraordinairement dangereuse », dit Jacques Parizeau, en évoquant deux possibilités pour y pallier : qu'on consacre le statut d'institution anglophone dans la liste en annexe, ou qu'on abolisse la Loi 142 pour la remplacer par une loi des services de santé pour les anglophones.



Jean-V. DUFRESNE

Welcome home, Mister Cosgrove!

BON, disons qu'assez, c'est assez. On peut ne jamais vouloir lui pardonner d'ignorer la loi 142, « loi modifiant de nouveau la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 106, sanctionnée le 19 décembre 1986, et entrée en vigueur à la date fixée par le gouvernement — 7 janvier 1987, aa. 1 à 9 et 11, Décret 8-87, G.O., 1987, Partie 2, p. 507 »...

Encore que je connaisse aussi un certain nombre de députés de souche, qui n'ont jamais franchi les limites de leur patelin, et dont l'ignorance des textes de loi n'est pas loin d'être aussi impressionnante. Et parmi eux, quelques péquistes tissés serrés dans l'étoffe du pays, qui seraient vite recelés si on leur demandait de passer un oral sur la loi 101.

On peut ne jamais vouloir lui pardonner d'avoir été parachuté dans Westmount, mais que dire alors des six candidats de l'Ouest-de-l'Île, pour un bon nombre transuges eux aussi, qui tiennent feu et lieu au Québec depuis le général Wolfe, mais ne sont même pas domiciliés dans la circonscription où ils briguent les suffrages.

On peut ne jamais vouloir lui pardonner d'avoir poursuivi à Washington une carrière déjà bien remplie, mais que dire alors de M. Bourassa, qui au lendemain d'une amère défaite en 1976, son parti en déroute, se mit en réserve de la République en s'exilant deux années pleines au pays des Belges ?

On ne sait plus très bien, dans cette histoire, si on reproche à William Cosgrove d'avoir quitté le Québec, en 1973, comme si tous les touristes canadiens trahissaient leur pays chaque fois qu'ils prennent leur vacances dans le Maine, ou si on lui reproche au contraire d'avoir osé retrouver son pays natal.

Il ne faut pas trop s'en formaliser, car il y a des précédents. N'ait-on pas aussi reproché à René Lévesque de prendre ses vacances dans le Maine, alors que M. Bourassa y préfère les eaux froides du littoral à celles de la Place Mon-Repas ?

Je me réjouis de ce que le candidat Cosgrove se soit vu hier confirmer le droit d'être inscrit sur la liste électorale. D'autant plus qu'ayant assisté aux audiences de la Commission de révision, j'ai été saisi d'une impression, apeurante et rassurante à la fois.

Apeurante parce qu'il suffit d'interroger un suspect systématiquement, lui demander par exemple si les meubles de son logis sont achetés ou loués, si son bail est en règle, s'il possède un compte de banque « actif ou dormant », pour que l'avocat le moins compétent ou le flic le plus primaire en arrive en moins d'une demi-heure à le dépouiller cliniquement de son identité.

Tel n'était pas le cas, hier. Ce qui tenait lieu d'interrogatoire fut assez corsé, bien sûr, mais les questions profitaient tout autant au « suspect » Cosgrove que les réponses éclairaient ses interrogateurs. Au contraire, et c'est là que je me sentis rassuré, heureux est ce pays dont les lois accordent le bénéfice du doute et la présomption d'innocence, car alors, on aurait pu assister hier à une pièce de Kafka, comme dans trop de pays où le tribunal accuse sans entendre et condamne sans juger.

L'affaire Cosgrove est banale en soi. Dans chaque scrutin, on conteste ainsi le droit de vote, et la loi ne peut être sans rigueur, si elle prétend le protéger. Parce que la notoriété du candidat lui a conféré une importance démesurée, cet épisode de la campagne électorale nous aura permis de constater cependant que l'appétit parfois carnassier des stratèges politiques — pour ne pas parler de celui des médias — risque d'aboutir à des procès d'intention pernicieux. C'est peut-être le propre d'une liberté qu'on a toujours prise pour acquise, que de l'en abuser innocemment sans se rendre compte de sa belle fragilité.

Bon Dieu, on a quasiment soupçonné M. Cosgrove de n'être pas Québécois, lui qui l'est depuis 1944. Qui en sera-t-il, moi, des immigrants qui vont débarquer ici la semaine prochaine?

Welcome home, Mister Cosgrove!

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Infirmières

Les personnes qui contrevennent à la loi 160 sont passibles, pour leur part, de \$25 à \$100 s'il s'agit d'un salarié; de \$5,000 à \$25,000 pour les dirigeants syndicaux et de \$20,000 à \$100,000 dans le cas d'une association de salariés.

Les quelque 600 déléguées du conseil fédéral de la FIIQ qui étaient réunis à Montréal depuis trois jours ont ajourné leurs travaux hier tout en restant fermement sur leurs positions. « Il n'est pas question de mettre fin à la grève », a réitéré la présidente Diane Lavallée.

Dans le discours de fermeture de la rencontre, elle a demandé aux déléguées et à tous les membres de la FIIQ de continuer à être solidaires et à respecter les services essentiels selon la politique adoptée par la fédération. « Nous avons toujours été des infirmières responsables face aux bénéficiaires et nous continuerons à le demeurer même dans la lutte », a dit Mme Lavallée.

Le premier ministre Bourassa a indiqué hier que la seule porte de sortie qui s'offre dans ce conflit est l'offre de médiation sans condition faite par le gouvernement. Il appartient aux infirmières, non au gouvernement, de faire le premier geste dans cet affrontement en revenant au travail, a-t-il laissé entendre.

« Je veux bien être le plus flexible possible car on a tous à l'esprit le travail exceptionnel que font les infirmières. On sait dans quel contexte ingrat elles doivent travailler, mais il faut quand même pas oublier qu'elles défient la loi dans un service essentiel », a dit le premier ministre au cours d'une rencontre avec la presse.

Ce premier geste, le gouvernement semble le souhaiter vivement puisque M. Bourassa ajoutait qu'il comptait sur la compréhension des infirmières. Le gouvernement souhaite qu'elles soient logiques avec ce qu'elles prétendent, a-t-il dit en faisant allusion à leurs affirmations à l'effet qu'elles ont l'appui du public. Elles doivent réaliser que le respect des lois se confond ici avec le respect des malades.

Tant que les infirmières n'auront pas bougé, M. Bourassa entend maintenir l'application de la loi 160 dans toute sa rigueur. Il estime qu'il n'a pas le choix, ce que souligne aussi le ministre-président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, qui réitérait hier que le respect des lois était primordial.

Malgré la loi 160, le gouvernement se sent néanmoins démuné. Jeudi, M. Bourassa soulignait à cet égard que le gouvernement avait « un bras dans le dos » faute de pouvoir convoquer l'Assemblée nationale. Hier, M. Johnson soulignait que d'une certaine façon le gouvernement en était réduit à avoir recours à la « persuasion morale ».

« On ne peut enchaîner de force les gens à leur machine et à leur emploi », a noté M. Johnson.

Si, comme cela pourrait se produire la semaine prochaine, les infir-

mières, les préposés aux bénéficiaires, les employés qui travaillent dans les cuisines, à l'entretien ménager, dans les buanderies et à la maintenance des hôpitaux devaient débrayer tous en même temps, « le Québec sera plongé dans un véritable chaos social », estime l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ).

« Quand un premier ministre prend la peine d'affirmer à la télévision d'État qu'il est prêt à considérer très sérieusement les conclusions d'un conseil de médiation, je pense que les infirmières devraient saisir cette perche dans l'intérêt de la population toute entière », estime Michel Cléroux, directeur aux communications à l'AHQ.

À la fin du conseil fédéral hier, la présidente de la FIIQ a demandé aux déléguées de demeurer sur le quai-vive au cas où quelque chose bouge durant le week-end. En attendant, celles-ci sont retournées dans leurs régions pour aller donner de l'information à leurs membres, les encourager et les relever sur les lignes de piquetage.

La FIIQ a prévu des rassemblements d'infirmières aujourd'hui et demain dans les huit régions où la fédération a des bureaux. À Montréal et à Québec, des cortèges de minibus se rendront en délégation visiter les lignes de piquetage. La présidente Diane Lavallée participera aux rassemblements qui auront dans les régions de Montréal et de Québec.

Hier, la Fédération canadienne des infirmières a tenu à apporter officiellement son appui aux infirmières du Québec. On apprend, d'autre part, que des syndicats d'infirmières de l'Ontario et de la Colombie-Britannique auraient de plus annoncé un appui financier à la FIIQ.

◆ Soligaz

nergie autorise la construction d'un pipeline. Et ensuite obtenir une subvention, sous forme d'un prêt estimé d'abord à \$150 millions mais ramené à \$107 millions.

Sur le premier point, le gouvernement fédéral devait finir par céder, une fois surmontée l'opposition au projet Soligaz. Une opposition de l'Ontario, où l'industrie pétrochimique ne voulait que Montréal puisse redevenir un centre pétrochimique de première importance.

Au cours de l'été, Ottawa accordait les garanties demandées, comme le confirmait officiellement hier le ministre fédéral du Travail, Jean Corbeil. Soligaz aura tout le gaz naturel dont elle a besoin.

Sur la question de la subvention, Ottawa n'a jamais cédé, pour des motifs de politique intérieure et de politique internationale. Ce que Québec a semblé comprendre.

D'une part, il s'agissait d'éviter une réaction anti-Québec comme en avait provoqué une l'octroi des contrats d'entretien des F-18 à Canadair.

D'autre part, il fallait éviter — puisque Soligaz vise le marché du nord-est américain — que l'industrie américaine puisse prétendre à la concurrence déloyale à cause de cette subvention, et exiger des droits compensatoires sur les produits québécois.

Un quotidien montréalais prétendait hier qu'Ottawa avait accepté de financer, sous la table, Soligaz pour un montant de \$80 millions. Montant à être versé sous l'étiquette « développement régional ».

Le ministre Jean Corbeil a affirmé hier matin « qu'au lieu de chercher des ententes secrètes, des ententes cachées qui n'existent pas », il serait souhaitable que tous se donnent la main pour « essayer de protéger cet enfant pour qu'il livre ses promesses ».

Pour le gouvernement Bourassa, ce refus d'Ottawa est une défaite puisque le premier ministre Bourassa, pas plus tard qu'en juin dernier, identifiait le dossier Soligaz comme « un test sérieux de la volonté du gouvernement (Mulroney) d'aider la région de Montréal, qui a trois fois plus de chômeurs que la région de Toronto ».

Il ajoutait que le Québec ne demandait qu'un prêt de \$150 millions, alors qu'Ottawa avait investi \$12 milliards dans l'industrie nucléaire en Ontario.

Il fallait convaincre Ottawa, l'Alberta et l'Ontario qu'il y avait place au Canada pour un troisième centre pétrochimique majeur, a dit ce dernier.

Cette autorisation est capitale, a souligné le ministre québécois de l'Énergie, John Ciaccia.

En faisant en sorte que Montréal soit alimentée directement en gaz naturel liquide, on vient de rétablir l'équilibre rompu par la création de la ligne Borden en 1961, qui faisait en sorte que l'industrie pétrochimique montréalaise ne pouvait ni s'alimenter en Ontario ses produits. Levée en 1973, cette ligne continuait d'exister dans les faits puisque Montréal n'avait accès au gaz naturel qu'au prix fort, par voie ferroviaire.

Ce n'est qu'à la mi-juillet qu'Ottawa a informé Québec de son refus d'accorder le prêt demandé. Ce qui a amené le gouvernement Bourassa à envisager la possibilité d'accorder lui-même le prêt de \$150 millions.

Les hésitations du gouvernement n'ont pas été longues, a expliqué M. Ciaccia. En cours de route, l'intérêt économique de Soligaz avait évolué de telle façon que les risques de s'impliquer étaient minimes. L'accord de libre-échange — abolissant les droits américains de 12,5 % sur les produits dérivés du pétrole — facilite l'accès au marché du nord-est des États-Unis, a-t-on noté. De plus, il y a toutes les retombées fiscales du projet, que Québec peut prendre en compte, a souligné M. Bourassa.

Le prêt de \$150 millions sera accordé directement par le ministère des Finances, à un taux qui sera fonction de la production de Soligaz. Sans révéler les conditions précises, M. Ciaccia a indiqué que lorsque la capacité de l'usine de fractionnement aurait été atteinte — 60,000 barils par jour en 1995 — le taux serait celui du marché. Pour le gouvernement, ce sera très rentable comme investissement, a-t-il dit.

Dès le début, le gouvernement québécois était partie directe à ce projet puisque dans Soligaz on retrouve trois partenaires majeurs : Novorco, Soquip (une société d'État), et Pétromont, propriété à parts égales de Union Carbide et de la Société générale de financement, une autre société d'État.

La construction du pipeline au coût de \$200 millions devrait être terminée en 1992. Elle ne pourra commencer avant que l'ONE n'ait donné le feu vert, au début de 1990. La construction de l'usine de fractionnement devrait commencer aussi en 1990, au coût de \$50 millions. Il faudra aussi des infrastructures de stockages (des cavernes seront construites à Varennes) au coût de \$85 millions, et de distribution au coût de \$75 millions.

◆ Employés

Théoriquement, la grève des membres de la FAS pourrait être déclenchée dans les prochaines heures. « Tous les exécutifs, a dit la présidente Loumède, doivent pouvoir être rejoints en tout temps. En 1986, nous avons été capables de déclencher la grève en une nuit. Nous sommes capables de le refaire encore ».

En pratique cependant, les dirigeants de la FAS ont paru hier nettement moins pressés que certains délégués de passer à l'action. Ils ont insisté sur l'importance de laisser aux négociateurs la possibilité de s'appuyer sur ce mandat fort à la table de négociation. Histoire de voir d'abord si les choses vont bouger du côté patronal.

Ils ont indiqué aussi leur souci de concertation avec les autres syndicats CSN, mais aussi avec ceux de la CEQ, qui — c'est un « secret de polichinelle », dit Mme Loumède — ont fixé au jeudi, 14 septembre, leur premier débrayage.

Depuis la mi-août en effet, les deux centrales claquent leur volonté de faire route ensemble, en harmonisant à la fois leurs propositions salariales et leurs moyens d'action. Or, la FAS a refusé net, en août, de se rallier ouvertement à cette stratégie. Mais ses dirigeants, à l'insistance de l'exécutif de la CSN, n'en ont pas moins fait adopter hier, par les 900 délégués, la proposition de « poursuivre l'alliance avec la CEQ, tant au niveau de la négociation que de l'action ».

Et aux délégués qui pressaient hier leur exécutif de donner rapidement le mot d'ordre de grève par solidarité avec les infirmières qui travaillent dans les mêmes établissements, Mme Loumède a répliqué que les syndicats FAS devraient

trouver d'autres formes d'appui. « La grève des infirmières est la leur. Il faut éviter de se faire piéger à l'intérieur d'un règlement qui ne serait pas le nôtre. Nous avons nos propres enjeux », a insisté Mme Loumède.

L'alliance avec les autres fédérations de la CSN et en particulier avec la CEQ, a continué d'ailleurs d'inquiéter plusieurs délégués hier.

La grande majorité des délégués ont refusé à la mi-août la contre-proposition (à la baisse sur le plan salarial) que leur avaient recommandé d'accepter leurs dirigeants. Or hier, ces mêmes dirigeants leur ont recommandé de donner mandat à leur négociateurs de « dégaier au moment jugement les marges de manœuvre nécessaires afin d'en arriver à un règlement ».

La présidente a dû expliquer que la fameuse contre-proposition du mois d'août était définitivement écartée et qu'on ne soumettrait plus de contre-proposition en public.

Mais en même temps, a-t-elle dit, il faut que ce soit clair pour tout le monde que les négociateurs de la FAS disposent de toute la marge de manœuvre nécessaire pour en arriver à un règlement.

En fin de journée, le président de la CSN, M. Gérald Larose, a, devant les délégués de la FAS, dénoncé la FTQ dont « le silence complice » a servi à monnayer des avantages dans la présente négociation.

◆ Pompiers

sent le décor électoral : les besaces du gouvernement sortant sont, évidemment, remplies d'espèces sonnantes et trébuchantes; mais celles de l'aspirant péquiste, pour l'heure plus maigrettes, n'en sont pas moins bourrées de promesses et d'engagements plus alléchants les uns que les autres.

Mais un autre phénomène, qui n'est pas né cet été, me frappe soudain. Si les partis, petits et grands, neufs et vieux, sont si prompts à distribuer bonbons et douceurs, c'est que les chers électeurs en demandent et redemandent. De fait, nous aussi, organisés ou non, faisant nombre avec un lobby puissant ou marginal, nous demandons, nous proposons, nous revendiquons, nous exigeons. Toutes sortes de belles et bonnes choses, certes, mais à la pièce, éparpillées, morcelées, dont l'ensemble constitue un épouvantable cassette dans le plus pur style... chinois. Des preuves de ces aspirations divergentes et contradictoires ? Elles pleuvent de partout, et de plus en plus belle, avec le sprint électoral.

Tenez, hier par exemple, le Mouvement Québec Français tentait de son mieux de raviver le dossier linguistique, déplorant amèrement l'accalmie qui a cours (sauf dans les milieux anglophones) depuis le début des hostilités électorales. Comme si le gouvernement Bourassa pouvait faire exprès pour attiser des braises brillantes qu'il a eu bien du mal à apaiser quelque peu. Quant au PQ, hier aussi, comme par hasard, il a pris, quelle surprise, « le parti du Québec français », avec l'abolition de la loi 178, la relance de la francisation des entreprises, et le reste.

Hier également, la Fédération des femmes du Québec (région de Québec) interpelle les candidats sur ses dossiers prioritaires : avortement, politique familiale, programmes d'accès à l'égalité et à l'équité salariale, reconnaissance des sages-femmes. Avec, habilement, un questionnaire à répondre par un oui ou non. Rien de plus facile, en deux minutes, et le tour est joué.

Comme il se doit, les environnementalistes (ou !), puissamment aidés par les crises successives, ne sont pas les moins actifs dans l'offensive tous azimuts sur les aspirants sapeurs. Dès mai, par exemple, l'Union québécoise pour la conservation de la nature voulait faire de la dépollution du fleuve Saint-Laurent un thème électoral majeur. L'Union en a contre le mince 0,2% que le Québec consacre à l'environnement dans son budget; elle prie les partis de s'engager à lever le moratoire imposé en 1986 sur la création de nouveaux parcs de conservation; elle estime que des ingrédients manquent, au menu vert du PLQ, pour que la sauce prenne. Et quel encore ? Fort bien, mais à quel prix la « cohérence » si souhaitable ?

Et les gens âgés ? demande avec pertinence l'Association des centres d'accueil du Québec. Et le lobby du 3e « E », celui de l'éducation (après l'économie et l'environnement), qui n'a pas réussi à tirer son épingle du jeu électoral ? Ils n'en continuent

pas moins à lancer des sémaphores que personne n'entend, faute de pressions, de manifs ou de débrayages appropriés. Au plus fort la poche ?

L'UPA qui, dans son genre, peut utiliser des moyens aussi puissants que ceux des policiers quand ils ne sont pas contents, a exigé une rencontre avec les chefs Bourassa et Parizeau, les sommant de s'expliquer quant aux crédits agricoles et aux politiques fédérales en agriculture. En d'autres termes, le monde agricole demande des comptes, mais pour le seul secteur qui le préoccupe. Après moi, le déluge ?

Pour sa part, la Conférence religieuse canadienne (région du Québec) n'a-t-elle pas raison de presser les aspirants chefs de dire comment ils entendent assurer des conditions de vie décentes aux populations appauvries des centres-villes et des régions rurales du Québec ?

Et l'Association des femmes collaboratrices est-elle en droit de dénoncer « l'attitude méprisante affichée par le gouvernement libéral », dans leur dossier, tout au long de son dernier mandat ?

Vous croyiez que les grands patrons marchaient main dans la main avec M. Bourassa ? Jusqu'à un certain point, peut-être, mais pas tout à fait. Ne pouvant intervenir directement ou faire de réclame, le Conseil du patronat insiste : il faut réduire le déficit annuel (autour de \$1,5 milliard) à zéro. Rien de moins.

Mais alors, où le gouvernement prendra-t-il les \$500 millions que les constructeurs lui réclament pour retaper les routes du Québec ? Comment satisfaire le front commun Outaouais-Laurentides en vue du parachèvement, attendu et promis depuis longtemps, des autoroutes 13 et 50 ? Et le fameux 1 % des affaires culturelles ?

À moins que le maire Jean Doré n'obtienne enfin justice pour Montréal, qui réclame un « statut spécial » comme celui de Québec ? Et les jeunes, les assistés sociaux, les familles ? Et que faites-vous de la reconnaissance officielle des médecines douces ?

Le bouquet, ce sont les juges provinciaux qui, les pauvres, veulent être traités comme leurs collègues fédéraux. À seulement \$90,000 par année, ils sont, vraiment et terriblement, bien à plaindre. À quand la collecte publique ou l'obole du juge ?

Alerte ou sonnette, alarme ou toc-sin, surenchère et pression, tout est bon en campagne électorale pour tirer les marrons du feu. Ce n'est pas un immense dialogue, mais des monologues et des soliloques à l'infini, chacun parlant par soi. La somme des choix et des intérêts personnels équivaut-elle à celle des intérêts collectifs et au bien commun ? Les besoins et priorités des uns ne

viennent-ils pas en conflit avec ceux du voisin ? Comment concilier toutes ces urgences valables, sans recettes ni panacées, sans commode planche à billets verts ?

L'opportunisme des partis et candidats ne répond-il pas à celui des citoyens et des groupes ? Pompiers demandés. Pour éteindre des feux, empêcher des conflagrations, gérer à la petite semaine, sans boussolle et sans fil.

◆ Usine

de ses opérations qui devra être approuvé préalablement à la reprise des opérations.

Conformément à la loi, la Balmat devra continuer de payer ses employés comme s'ils étaient au travail. Il a été impossible hier de rejoindre un porte-parole de cette entreprise pour savoir comment ses propriétaires réagissent à cette fermeture nouvelle de l'appareil gouvernemental.

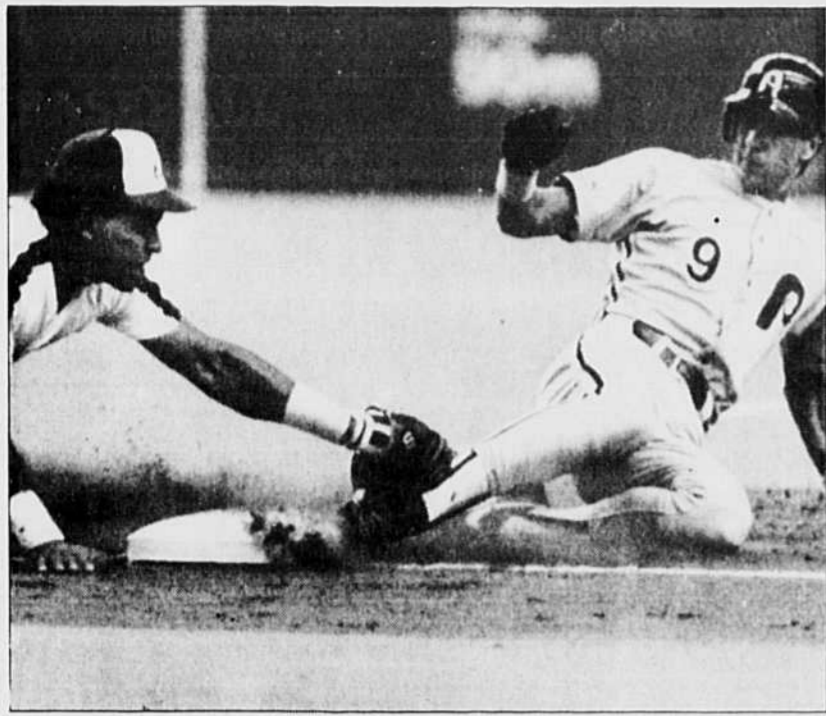
La Balmat s'accommodait déjà mal de l'ordonnance imposée la semaine dernière par le ministère de l'Environnement. Hier, la compagnie publiait dans les Avis publics du DEVOIR une annonce indiquant qu'elle contestait devant la commission des affaires municipales l'ordonnance signée par le ministre, Mme Lise Bacon. Balmat demandait aussi à la commission de suspendre d'ici son jugement final l'effet de l'ordonnance de Mme Bacon, qui lui impose de couvrir sa cour d'asphalte pour paralyser les poussières au sol. L'Environnement lui a aussi imposé de produire d'ici quelques mois un plan de restauration des lieux et de décontamination de la nappe d'eau souterraine, qui serait imbibée de plomb et d'acide sulfurique.

Interrogée hier à Montréal à ce sujet, la ministre de l'Environnement a déclaré que la Balmat ne pourrait contourner son ordonnance, même momentanément.

La loi de l'environnement prévoit plusieurs types d'ordonnances. Toutes peuvent être contestées devant la commission des affaires municipales. Mais si celles émises par le sous-ministre peuvent voir leurs effets suspendus momentanément, les ordonnances de la ministre, décrétées en vertu de l'article 56, ne peuvent être suspendues en attendant jugement puisque ce sont des ordonnances dites d'urgence environnementale.

Forcés de payer ses travailleurs par la CSST et obligés d'effectuer les dépenses décriées par l'Environnement, les actionnaires de la Balmat pourraient bien trouver les prochains mois fort difficiles. Il arrive que la fermeture de certaines entreprises ait pour effet de refluer leurs actifs les moins propres aux autorités publiques, comme ce fut le cas à Saint-Basile-le-Grand.

SPORTS



Von Hayes retraite à temps au premier coussin alors Galarraga étend le bras pour le retirer. Hayes avait pris une bonne distance du but et Santovenia, s'apercevant du stratège, a lancé au « gros Chat ».

PHILADELPHIE 4, MONTRÉAL 3

Une défaite qui fait mal aux Expos

Richard Milo de la Presse Canadienne

LES EXPOS ont disputé un match à l'image de leur saison pour s'incliner 4-3 devant les Phillies de Philadelphie devant seulement 18,151 personnes, hier.

Moins d'amateurs prennent la direction du Stade, mais faut-il s'en étonner : les Expos, eux, n'ont toujours pas retrouvé le chemin... du marbre.

Ils ont laissé huit coureurs sur les buts dans les cinq premières manches. Ils n'ont pu profiter des largesses du partant Jason Grimsley (1-0).

Malgré six buts sur balles et cinq coups sûrs en cinq manches, il a remporté sa première victoire.

Andres Galarraga a claqué son 21e circuit, un coup de deux points contre Jeff Parrett à la huitième.

Roger McDowell a enregistré son 17e sauvetage, forçant Spike Owen à se compromettre dans un double-jeu.

Kevin Gross (11-10) a subi la défaite. Il a permis une cinquième manche de trois points, accordant un circuit en solo à Charlie Hayes pour amorcer le tout.

À la septième, Randy Ready a obtenu un ballon sacrifice contre Rich Thompson.

Comme les Cubs ont perdu 11-8 contre les Cards, les Expos sont demeurés à trois matchs de la tête. Mais ils ont glissé au quatrième rang à la suite de la victoire des Mets, 7-2, contre les Pirates.

Ainsi vont les Expos. Ils ne vont pas dans la bonne direction depuis qu'ils ont perdu la tête. Ils sont aussi désorientés... que les amateurs.

Les Expos ont connu une première manche à l'image de leur saison. Ils n'ont pu profiter de la générosité de Grimsley qui a rempli les buts.

Après le retrait de Tim Raines, Grimsley — aucun lien de parenté avec Ross, l'ex-lanceur des Expos — a donné des buts sur balles à Marquis Grissom, Jeff Huson et Hubie

Brooks. Mais Andres Galarraga a été retiré au bâton pour la 139e fois de la saison et Tom Foley a frappé un roulant vers le premier but Rickey Jordan.

À la deuxième, Kevin Gross a claqué un double et il a atteint le troisième but quand Len Dykstra, au champ centre, a jonglé avec la balle. Mais Raines a été retiré à la suite d'un roulant à l'arrêt-court pour constituer le troisième retrait.

À la quatrième, Galarraga s'est racheté. Il a claqué son premier triple de la saison et il a marqué le premier point, après un retrait, à la suite d'un simple de Nelson Santovenia.

Spike Owen a suivi avec un autre simple. Mais Gross s'est commis dans un optionnel en voulant déposer un amorti et Raines a mis fin à la manche avec un roulant au premier but. Déçu, il a lancé son casque protecteur au sol.

Les Phillies ont envoyé neuf frappeurs au bâton pour prendre l'avance 3-1 à la cinquième.

Charlie Hayes a d'abord claqué son huitième circuit pour créer l'égalité, 1-1. Il a amorcé la manche en expédiant un tir de Gross, avec un compte de deux balles et aucune prise, par-dessus la clôture du champ centre.

Le frappeur suivant, Darren Daulton, a obtenu un but sur balles et, après deux retraits, il a marqué du deuxième but à la suite d'un simple de Tom Herr.

John Kruk a réussi un autre simple et Gross a alors rempli les buts, donnant un but sur balles à Ricky Jordan sur quatre lancers consécutifs.

Avec un compte complet, Curt Ford a obtenu un but sur balles pour porter le compte 3-1.

Tim Wallach est blessé au genou et il a dû céder sa place à Jeff Huson au troisième but, hier. Eli est tombé sur son genou dans la défaite de 7-4 contre les Pirates, jeudi. Il a perdu l'équilibre en relayant la balle après avoir saisi un amorti de Jay Bell, à la cinquième. « Je vais être de retour demain (aujourd'hui) », a dit Wallach, dont le seul de douleur est très élevé. Plus prudent, le soigneur des Expos, Ron McClain, pense que Wallach pourrait être de retour dimanche lors du troisième match de la série.

Table of baseball statistics for Philadelphia and Montreal, including columns for ab, p, cs, pp, and various player names like Dykstra, Herr, Kruk, etc.

INTERNATIONAUX DES ÉTATS-UNIS

Graf et Navratilova fidèles au rendez-vous

NEW YORK (AFP) — L'Allemande de l'Ouest Steffi Graf et l'Américaine Martina Navratilova, têtes de série nos 1 et 2, seront présentes au rendez-vous de la finale du simple dames des Internationaux des États-Unis de tennis, aujourd'hui sur le central de Flushing Meadow à New York.

Des deux finalistes, c'est la tenante du titre qui a eu le plus de mal à se qualifier. Steffi Graf, qui jouera à 20 ans, sa troisième finale consécutive de l'US Open, a en effet concédé le premier set à sa rivale, l'Argentine Gabriela Sabatini (no 3), avant de se délécher irrésistiblement.

Dans la première manche, Sabatini a profité d'un nombre de fautes directes impressionnant de son adversaire (32 au total pendant le match). En délicatesse avec sa première balle de service, Graf avait beaucoup de mal à trouver la distance et sortait beaucoup de balles.

Comme Sabatini jouait très bien, elle prenait à deux reprises le service de Graf pour emporter la manche 6-3.

Sans encore évoluer à son meilleur niveau, la numéro 1 mondiale se faisait plus précise et maintenant un rythme très élevé à la rencontre pour égaliser à un set partout. La dernière manche n'était plus qu'une formalité, Sabatini, usée par la vitesse de balle de son adversaire, cédait deux fois son service. L'Argentine s'inclinait 6-2, non sans avoir démontré qu'elle restait à tout moment une rivale dangereuse pour sa partenaire de double.

« Steffi était prenable aujourd'hui, estimait Sabatini. J'ai eu une baisse de rendement et elle en a profité ».

Il était écrit qu'hier serait une mauvaise journée pour Steffi Graf. Non seulement elle a mal joué par moments, mais en plus elle est sortie du court les deux jambes raidies par des crampes aux cuisses qui s'étaient manifestées pendant le troisième set.

« Steffi Graf a été victime de crampes dans les deux cuisses, a confirmé le médecin qui l'a traitée après le match. Après un traitement qui doit lui

permettre de décontracter, elle devrait pouvoir jouer en pleine possession de ses moyens demain ». Mais la tenante du titre n'aura même pas 24 heures de repos avant la finale...

Autant de raisons de penser que Martina Navratilova a une belle carte à jouer, et qu'elle peut remporter son cinquième US Open, car sa sixième rencontre avec Graf en finale d'un tournoi du Grand Chelem s'annonce incertaine, même si c'est Graf qui mène 3 victoires à 2.

Navratilova en effet a nettement dominé sa compatriote Zina Garrison, qui l'avait battue l'an passé en quarts de finale, après avoir écrasé au tour précédent la Bulgare Manuela Maleeva en jouant un tennis excellent.

À près de 33 ans (à la mi-octobre), Navratilova est apparue en très bonne condition. Si elle l'emportait, elle rejoindrait dans l'histoire sa compatriote Chris Evert, qui vient de quitter le tennis de haut niveau, avec un impressionnant total de 18 victoires dans les tournois du Grand Chelem.

Chelios obtiendrait un salaire de superstar

Serge Savard l'a confirmé hier

Guy Robillard de la Presse Canadienne

CHRIS CHELIOS l'aura son gros contrat.

Serge Savard l'a confirmé hier : « Il n'y a pas de raison pour qu'on ne règle pas ça avant le début de la saison ».

C'est le directeur général lui-même qui a proposé la réouverture du présent contrat de Chelios, encore valide pour deux ou trois ans selon l'interprétation qu'en font les deux parties. Mais il n'a fait que prévenir les coups. Et peut-être s'est-il dit que plus il attend, plus il risque de payer cher...

Hier, Savard, qui a prévu bien des bouleversements boursiers, a avoué qu'il n'aurait jamais pensé que les nouveaux salaires versés aux vedettes

du hockey atteindraient des niveaux si élevés.

Mais, a-t-il précisé, « ce qui fait le plus mal, ce sont les sommes versées aux Russes ».

« Je n'en ai pas dans mon équipe, a-t-il poursuivi, et je ne sais pas plus que vous combien ils sont payés exactement. Mais si j'étais à Calgary, après avoir gagné une coupe Stanley, et si je savais que je gagnais moins que Makarov... »

Savard n'a jamais complété sa phrase, mais tous ont compris.

Dans ses discussions avec Don Meehan, le conseiller financier de Chelios, Savard ne veut pas tenir compte des salaires accordés aux Soviétiques. Mais il ne peut oublier ceux des Raymond Bourque, Mark Howe ou Paul Coffey, tous estimés aux environs de \$ 500,000 US. Ces derniers ont signé leur contrat avant les

derniers consentis à Wayne Gretzky, Mario Lemieux et aux Soviétiques, ce que Meehan qualifie « de développements majeurs », qui changent toutes les données (Bourque, rappelle Savard, a cependant corrigé son entente l'an dernier).

Mais voilà, Raymond Bourque a été choisi neuf fois au sein des équipes d'étoiles et gagné deux trophées Norris; Coffey a deux trophées Norris en poche et deux sélections au sein de la première équipe d'étoiles, tout comme un Rod Langway, qui gagnerait moins cher que tout ce beau monde; et Howe a été choisi trois fois sur l'équipe de rêve.

Chelios, lui, en était à sa première saison de superstar.

Gretzky et Lemieux ont fait monter les prix, les Soviétiques sont arrivés, puis il y aura Chelios. Et Steve Yzerman, qui réclamerait \$ 1.5 million. Comment vont réagir les autres ?

C'est qu'au jeu des comparaisons, tout le monde a raison, puisque les performances passées ne semblent plus compter. Aujourd'hui, un Lemieux vaut bien un Gretzky, Chelios vaut bien tous les autres défenseurs et plusieurs joueurs dans la Ligue nationale valent certainement des Soviétiques qui n'ont encore rien prouvé.

Mais où va-t-on s'arrêter ? Le hockey n'a pas l'argent du baseball.

Même les coéquipiers de Chelios au sein du Canadien risquent de réagir quand il aura signé son fabuleux contrat.

Après tout le défenseur n'est quand même pas deux ou trois fois supérieur ou utile qu'un Guy Carbonneau, un Patrick Roy, voire un Bobby Smith.

Serge Savard, qui est intelligent, sait tout cela, mais que peut-il faire ?

BASEBALL

Table of baseball league standings for National and American Leagues, listing teams like San Francisco, Oakland, Toronto, etc.

Table of baseball player statistics for hitters, listing names like Aldrete, Brooks, Dwyer, etc.

Table of baseball league standings for National League, listing teams like Chicago, St. Louis, New York, etc.

Table of baseball league standings for American League, listing teams like Toronto, Baltimore, Boston, etc.

64 joueurs se rapportent aux Nordiques

Bergeron ne prévoit pas de surprises

Robert Laflamme de la Presse Canadienne

QUÉBEC — L'entraîneur des Nordiques de Québec, Michel Bergeron, est un habitué de ces jours de rentrée dans la LNH. La rentrée des Nordiques, hier, sa huitième à la barre de l'équipe et la 11e des Nordiques dans le circuit Ziegler, n'a pas été différente des autres à ses yeux.

« C'est toujours la même routine. Sur les 64 athlètes, il y en aura encore sûrement deux ou trois qui ne seront pas en bonne condition physique, a-t-il lancé. C'est quand même plaisant. On en profite pour discuter avec les joueurs ».

Bergeron a notamment eu besoin de l'aide de ses adjoints, hier, pour identifier plusieurs joueurs recrutés.

« À mon premier camp d'entraînement avec les Rangers de New York, il y avait 75 joueurs et je n'en connaissais qu'une dizaine », a-t-il rappelé. La journée de la rentrée, c'est toujours comme ça.

« J'ai maintenant hâte de les voir en action sur la glace. Je veux qu'ils y mettent de l'entraînement, a-t-il poursuivi. Le fait que les gradins seront remplis nous donnera certes de l'enthousiasme. J'ai beaucoup apprécié l'expérience à Trois-Rivières, l'an dernier ».

À compter de ce matin, les quatre groupes d'aspirants seront à l'oeuvre sur les deux patinoires du Peps de l'Université Laval. Chacune des équipes disputera une partie. Il en sera de même pour les trois jours suivants.

« Pour nous, il s'agit d'un camp d'évaluation, a souligné Michel Berge-

ron. Personne ne sera retranché au cours des quatre prochains jours ».

« Chacun aura la chance de se faire valoir. Je ne veux pas entendre dire qu'un tel n'a pas eu une véritable chance ».

« Pour certains joueurs, chaque jour sera important, a-t-il reconnu. Ceux qui le méritent prendront part aux parties hors-concours. Certains doivent être conscients que le temps commence à jouer contre eux. Ils doivent produire cette année ».

Sans les nommer, l'entraîneur visait les Mario Brunetta, Stéphane Guérard, Greg Smyth, David Latta, Max Middendorf, Jean-Marc Routhier, Ken Quinney et Mark Vermette qui ont échoué jusqu'à maintenant dans leur tentative de percer l'alignement du grand club.

Bergeron a laissé savoir que le couperet tombera pour la première fois avant le match intra-équipe de mercredi prochain, à Trois-Rivières. Une vingtaine de joueurs seront retranchés.

Après la rencontre de Trois-Rivières, une dizaine d'autres athlètes seront envoyés à Halifax, au camp des Citadels, ou encore à leur équipe junior.

Les Nordiques entameront leur calendrier de matchs hors-concours, le 15 septembre contre les Kings, avec une trentaine de patineurs, a résumé Bergeron.

Advertisement for Jean-Luc DUGUAY, Hors-jeu.

Justice rétroactive

ACCROCHEZ-VOUS bien aux anses de votre tasse de café : les bonzes de la Fédération internationale d'athlétisme amateur sont contre le dopage. Le président, Primo Nebiolo, l'affirme catégoriquement : « Nous ne voulons pas modifier le passé, mais nous disons qu'à partir du 1er janvier 1990, la liste des détenteurs de records mondiaux ne comprendra plus d'utilisateurs de substances prohibées. Nous ne sommes contre personne, mais nous voulons montrer à tous que nous sommes contre le dopage ».

M. Nebiolo a commis cette très honorable déclaration après que le congrès de la fédération eut décidé à la majorité de retirer à Ben Johnson son record du monde sur 100 mètres (9,83 sec.) établi à Rome en 1987. Johnson n'avait pas été testé positif à cette occasion, mais il a avoué, après le scandale de Séoul, s'être dopé avant la rencontre romaine. La FIAA l'a pris au mot et l'a dépourvu de son record.

Vous approuvez cette méthode ? Moi pas. Big Ben n'a pas été pris à Rome en flagrant délit de dopage; il a seulement confessé par la suite qu'il utilisait à l'époque des substances prohibées. Si l'on n'a pu, il y a deux ans, prouver qu'il trichait, comment peut-on aujourd'hui le dépourvoir rétroactivement d'un record qu'il a établi en conformité avec les règlements ?

La question de la rétroactivité me gêne aux entournures. Je suis tout à fait d'accord avec Richard Pound, le vice-président canadien du Comité international olympique, qui affirme : « Il est dangereux de procéder par rétroactivité, cela présente des risques immenses pour le sport. Cela va encourager la loi du silence et des athlètes qui auraient pu aider le sport en confessant qu'ils se sont dopés gardent le silence ». Et M. Pound d'ajouter : « Tout le monde sait que beaucoup de records du monde ont été établis grâce au dopage ».

Oui, Dick, tout le monde le sait... Même M. Nebiolo qui promet de faire le grand ménage d'automne et qui prétend qu'à compter du 1er janvier 1990, « la liste des détenteurs de records mondiaux (en athlétisme, sans entendre le sans doute) ne comprendra plus d'utilisateurs de substances prohibées ». Vraiment ? Et comment vous y prendrez-vous, cher monsieur ? Espérez-vous que ces tricheurs à ce jour impunis brient, à la suite de l'affaire Johnson, la loi du silence ?

Pendant ce temps, en banlieue de Toronto, un certain Ben Johnson fait la toilette de son Rotweiner noir. La veille, il a parlé à un reporter d'un quotidien milanais. Il lui a dit : « Pourquoi suis-je toujours le seul à payer ? »

Pourquoi ? C'est simple : parce que tu étais le meilleur. Et sans doute un peu beaucoup moins futé que d'autres. Mais ne l'en fais pas : M. Nebiolo veille au grain. Et s'il fait bien son travail, on apprendra que bien d'autres détenteurs de records devront subir sa dangereuse justice rétroactive.

« Le » match d'Agassi

On n'en avait que pour Jimmy Connors après sa défaite contre Andre Agassi, et c'était bien comme ça. Jimbo est un tennisman légendaire, aussi ardent à 37 ans que quand il avait l'âge de son rival des quarts de finale du US Open. Je crois pourtant qu'on n'a pas assez souligné qu'Agassi avait peut-être joué « le » match de sa jeune carrière. Pas sur le plan technique, bien sûr, mais psychologique. Non seulement a-t-il vaincu Connors au US Open, mais la foule new-yorkaise ne l'a pas battu. Imaginez un peu : plus de 20,000 personnes qui, le temps de cinq sets, sont résolument contre vous, qui applaudissent vos mauvais coups, qui délaissent toute règle d'étiquette dans l'espoir d'assurer ainsi le triomphe de « leur » homme. Au tennis, la foule est monstrueuse, elle vous enserre, la huée la plus réservée vous parvient distinctement, comme sur une scène de théâtre. La foule, quand elle porte l'un, peut déporter l'autre.

Agassi a résisté. Sa victoire peut constituer un remontant extraordinaire pour son moral. Il a connu cette année des tournois difficiles, victime des trop grands espoirs que la presse américaine, en quête de stars dignes de remplacer Connors et McEnroe, mettait en lui. Il en est venu à douter de lui et certains ont commencé à lui faire une mauvaise réputation. Et si Andre Agassi n'était qu'un feu de paille ? Andre Agassi a répondu brillamment jeudi. De battre le légendaire Jimbo et la foule devrait assurer sa relance.

C'est reparti...

Je parle du hockey, bien sûr, mon sport d'équipe préféré, mais qui me fait parfois bondir de désespoir. Comme cette semaine. Les recrues du Canadien, Mathieu Schneider en tête, jouaient du coude et voulaient montrer à leurs patrons de quel bois ils se chauffaient. Donc, commotion cérébrale pour Benoit Brunet et mâchoire amochée pour Patrick Lebeau. Ce dernier se vengea et entreprit avec le gros défenseur un combat inégal. Le coach fut ravi du « caractère » démontré par le jeune homme. Et se félicita en même temps du cran de Schneider qui avait répliqué coup pour coup aux attaques de ses « coéquipiers ». Le coach analysa : « Avoir un peu de méchanceté dans le corps, c'est bon pour un joueur de hockey ». Et aussi : « Quand un gars se fait dire par un adversaire qu'il va se faire arracher la tête, il est important qu'il réagisse bien et qu'il ne perde pas les pédales ». Car si tu les perds, tu risques aussi de perdre la tête...

Voilà, c'est reparti... jusqu'en mai. Heureusement, il y aura de bons matchs ici et là.